



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 15 juin 2012  
11459/12  
PRESSE 271

**CONSEIL DES MINISTRES ACP-UE**  
**37ème réunion, Port Vila, 14-15 Juin 2012**  
**Déclaration conjointe sur Rio+20**

**Nous**, membres du Conseil des ministres ACP-UE, réunis à Port-Vila (Vanuatu) les 14 et 15 juin 2012 et prenant en considération l'Accord de partenariat ACP-UE:

1. **Exprimons** notre ferme conviction que la Conférence des Nations unies sur le développement durable, également appelée Rio+20, prévue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, offrira une occasion unique d'obtenir un engagement politique renouvelé au niveau international pour faire avancer l'agenda en faveur du développement durable, sur la base d'une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements souscrits à ce jour, ainsi que des défis nouveaux et émergents;
2. **Réaffirmons** notre attachement à l'ensemble des principes inscrits dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, qui continueront de guider la communauté internationale dans la réalisation du développement durable et de l'avenir que nous souhaitons construire. Nous restons déterminés à promouvoir la réalisation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que des autres résultats des conférences et sommets majeurs des Nations unies dans les domaines économique, social et environnemental.
3. **Accueillons** favorablement les résultats des Conférences de Durban sur le changement climatique, de Nagoya sur la biodiversité et de Changwon sur la lutte contre la désertification, et engageons vivement la Conférence Rio+20 à adopter des décisions en cohérence avec ces résultats;
4. **Affirmons** notre détermination à œuvrer de manière constructive durant la Conférence pour faire en sorte qu'elle débouche sur des résultats ambitieux et des actions pragmatiques de nature à faire avancer l'action en faveur du développement durable dans sa globalité en prenant en compte ses trois dimensions;

**P R E S S E**

---

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

11459/12

1  
**FR**

5. **Insistons** sur le fait que l'on ne peut réaliser le développement durable sans respecter et promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'État de droit, l'équité, l'éducation, le rôle des jeunes, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;
6. **Réaffirmons** notre ferme appui à l'intégration régionale et à la coopération interrégionale en tant que moyens de renforcer la résilience;
7. **Reconnaissons** que, pour obtenir un résultat ambitieux, les questions retenues comme thèmes de la Conférence, à savoir "L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté" et "Le cadre institutionnel du développement durable", doivent être traitées à Rio, étant entendu que chaque pays est libre de déterminer sa propre voie de développement;
8. **Convenons** que le passage, à l'échelle mondiale, à une économie verte et inclusive peut contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable, à travers notamment la réduction de la pauvreté, l'augmentation de l'emploi, l'amélioration de la gestion des terres, la conservation des forêts, le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la gestion des ressources en eau, l'utilisation efficace des ressources et un accès accru à l'énergie durable, tout en intégrant la valeur du capital naturel et en s'appuyant sur celle-ci, valorisant ainsi les ressources environnementales et les services écologiques essentiels pour le développement;
9. **Reconnaissons** en outre l'importance de l'économie bleue - océans et ressources marines - pour la survie de nombreux pays ACP, et notamment des petits États insulaires en développement (PEID);
10. **Notons** que l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir l'économie verte est susceptible d'offrir des perspectives "gagnant-gagnant" à tous les États membres du Groupe ACP et de l'UE;
11. **Saluons** l'initiative "Une énergie durable pour tous" du Secrétaire général des Nations unies et ses objectifs fixés à l'horizon 2030, à savoir assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, et doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique au plan mondial, ainsi que la part de l'énergie renouvelable dans la palette énergétique mondiale;
12. **Soulignons** que le développement durable repose essentiellement sur des institutions solides en mesure de répondre efficacement aux défis actuels, nouveaux et à venir, et reconnaissons la nécessité de renforcer les mesures pertinentes dans le cadre des efforts visant à réformer le cadre institutionnel du développement durable;
13. **Réaffirmons** la nécessité d'améliorer le cadre institutionnel du développement durable, pour qu'il tienne pleinement compte de ses dimensions économique, sociale et environnementale. Ce cadre amélioré devrait être mis en œuvre de façon plus coordonnée, plus efficace et plus performante et comprendre un solide mécanisme d'examen et de suivi afin que les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du développement durable fassent l'objet d'une évaluation périodique au niveau mondial;

14. **Appelons** au renforcement de la dimension environnementale du cadre institutionnel, par la transformation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en une agence internationale spécialisée pour l'environnement, établie à Nairobi (Kenya);
15. **Notons** avec une grande préoccupation que les effets néfastes du changement climatique, la perte de biodiversité, la raréfaction des ressources en eau et la dégradation des sols peuvent avoir des conséquences désastreuses sur les progrès sur la voie du développement durable dans nombre de nos pays. Nous notons également que les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA), les États ACP enclavés et les pays touchés par la sécheresse, la désertification et les inondations sont particulièrement vulnérables aux effets de ces phénomènes et à l'impact des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes;
16. **Accueillons** favorablement la proposition relative aux objectifs de développement durable (ODD) et estimons que la détermination de ces objectifs peut constituer un des moyens d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des engagements relatifs du développement durable; et **considérons** que le processus d'identification de ces objectifs doit être coordonné et cohérent avec le processus de revue des OMD, reconnaissant l'importance de disposer pour l'après 2015 d'un cadre général intégrant de façon globale et cohérente les trois dimensions du développement durable, sans dévier des efforts visant à atteindre les OMD d'ici à 2015;
17. **Reconnaissons** la nécessité de prévoir des moyens suffisants pour assurer la mise en œuvre, à tous les niveaux, des résultats de la Conférence Rio+20;
18. **Soulignons** l'importance de mobiliser les ressources tant au niveau national qu'au niveau international, sans reléguer au second plan les responsabilités liées aux engagements internationaux antérieurs, et en prenant acte de l'importance du partenariat public-privé et de l'implication d'autres parties prenantes et des donateurs non traditionnels;
19. **Réaffirmons** que la communauté internationale doit respecter ses engagements, et reconnaissons que l'efficacité de l'aide au développement est une priorité majeure que nous encourageons les donateurs non traditionnels à respecter;
20. **Soulignons** que la diffusion de technologies vertes sûres peut aider les pays ACP à exploiter leurs vastes richesses naturelles sans nuire à leur viabilité, et que le commerce constitue un moteur important du développement durable;
21. **Insistons** sur le fait que la réalisation des objectifs du développement durable nécessite la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment les autorités locales, les parlements, les organisations de la société civile et le secteur privé. La participation constructive de tous favorisera la maîtrise locale du processus et contribuera dans une grande mesure au développement économique, à l'éradication de la pauvreté, à la protection des ressources naturelles et à l'amélioration des moyens de subsistance durables.

